

QUESTIONS FRÉQUENTES CONCERNANT LES REPAS SCOLAIRES GRATUITS OU À PRIX RÉDUIT

Cher parent ou tuteur,

Pour bien apprendre, les enfants doivent prendre des repas sains. **[Name of School/School District]** propose des repas sains chaque jour de classe. Le petit-déjeuner coûte **[\$]** et le déjeuner **[\$]**. **Vos enfants peuvent bénéficier de repas gratuits ou à prix réduit.** Le prix réduit est de **[\$]** pour le petit-déjeuner et **[\$]** pour le déjeuner. Ce dossier comprend une demande de prestation de repas gratuits ou à prix réduit ainsi que des instructions détaillées. Voici quelques questions/réponses qui vous aideront à mieux comprendre cette demande.

1. QUI PEUT BÉNÉFICIER DE REPAS GRATUITS OU À PRIX RÉDUIT ?

- Tous les enfants des foyers bénéficiant du **[State SNAP]**, du **[the Food Distribution Program on Indian Reservations (FDPIR)]** ou du **[State TANF]** peuvent également avoir droit à des repas gratuits.
- Les enfants placés en foyer d'accueil sous la responsabilité juridique d'un organisme de placement familial ou d'un tribunal peuvent bénéficier de repas gratuits.
- Les enfants participant au programme Head Start de leur école peuvent bénéficier de repas gratuits.
- Les enfants considérés sans-abri, fugueurs ou migrants peuvent bénéficier de repas gratuits.
- Vos enfants peuvent bénéficier de repas gratuits ou à prix réduit si les revenus de votre foyer correspondent aux limites des lignes directrices fédérales d'admissibilité des revenus. Vos enfants peuvent bénéficier de repas gratuits ou à prix réduit si les revenus du foyer sont égaux ou inférieurs aux limites du tableau suivant.

TABLEAU DES REVENUS D'ADMISSIBILITÉ FÉDÉRAUX pour l'année scolaire _____			
Taille du foyer	Annuel	Mensuel	Hebdomadaire
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
Chaque personne supplémentaire :			

2. COMMENT SAVOIR SI MES ENFANTS SONT CONSIDÉRÉS SANS-ABRI, MIGRANTS OU FUGUEURS ? Les membres de votre foyer disposent-ils d'une adresse permanente ? Vivez-vous ensemble dans un abri, un hôtel ou un autre logement temporaire ? Votre famille doit-elle déménager chaque saison ? Des enfants vivant avec vous ont-ils choisi de quitter leur famille ou leur foyer précédent(e) ? Si vous estimez que des enfants de votre foyer correspondent à ces descriptions et que vous ne saviez pas qu'ils pouvaient bénéficier de repas gratuits, veuillez appeler ou envoyer un courrier électronique **[school, homeless liaison or migrant coordinator]**.
3. DOIS-JE REMPLIR UNE DEMANDE POUR CHAQUE ENFANT ? Non. *Utilisez une seule demande de repas gratuits ou à prix réduit pour tous les élèves de votre foyer.* Nous ne pouvons pas approuver les demandes incomplètes. Veuillez donc fournir toutes les informations demandées. Remettre la demande dûment remplie à : **[[name, address, phone number]**.
4. DOIS-JE REMPLIR UNE DEMANDE SI J'AI REÇU UNE LETTRE CETTE ANNÉE SCOLAIRE INDIQUANT QUE MES ENFANTS BÉNÉFICIENT DÉJÀ DE REPAS GRATUITS ? Non. Veuillez toutefois lire attentivement cette lettre et suivez les instructions. Si un enfant de votre foyer ne figure pas sur la notification d'admissibilité, veuillez immédiatement contacter **[name, address, phone number, e-mail]**.

5. EST-IL POSSIBLE D'EFFECTUER LA DEMANDE EN LIGNE ? Oui ! Si vous le pouvez, nous vous recommandons de remplir une demande en ligne au lieu d'une demande sur papier. La demande en ligne est soumise aux mêmes exigences et vous demandera de fournir les mêmes informations que la demande sur papier. Accédez à l'adresse **[website]** pour commencer ou en savoir plus sur la demande en ligne. Contactez **[name, address, phone number, e-mail]** pour toute question au sujet de la demande en ligne.
6. LA DEMANDE DE MON ENFANT A ÉTÉ APPROUVÉE L'AN DERNIER. DOIS-JE EN REMPLIR UNE NOUVELLE ? Oui. La demande de votre enfant est valide uniquement pour l'année scolaire précédente et les premiers jours de la nouvelle jusqu'au **[date]**. Veuillez soumettre une nouvelle demande, sauf si l'école vous a indiqué que votre enfant peut bénéficier de cette prestation durant la nouvelle année scolaire. Si vous n'envoyez pas de nouvelle demande approuvée par l'école ou que vous n'avez pas été informé que votre enfant peut bénéficier de repas gratuits, le plein tarif des repas vous sera facturé.
7. JE PARTICIPE AU PROGRAMME WIC. MES ENFANT PEUVENT-ILS BÉNÉFICIER DE REPAS GRATUITS ? Les enfants des foyers participant au programme WIC peuvent parfois bénéficier de repas gratuits ou à prix réduit. Veuillez nous envoyer une demande.
8. LES INFORMATIONS FOURNIES SERONT-ELLES VÉRIFIÉES ? Oui. Nous pourrions également vous demander d'envoyer un justificatif écrit des revenus du foyer que vous avez déclarés.
9. SI JE NE SUIS PAS ADMISSIBLE MAINTENANT, PUIS-JE FAIRE MA DEMANDE PLUS TARD ? Oui, vous pouvez faire votre demande à tout moment de l'année scolaire. Par exemple, les enfants dont l'un des parents ou tuteurs perd son emploi peuvent bénéficier de repas gratuits ou à prix réduit si les revenus du foyer passent en dessous de la limite de revenus.
10. QUE FAIRE SI JE CONTESTE LA DÉCISION DE L'ÉCOLE AU SUJET DE MA DEMANDE ? Nous vous conseillons de vous adresser aux autorités scolaires. Vous pouvez également demander une audience en téléphonant ou en écrivant à : **[name, address, phone number, e-mail]**.
11. PUIS-JE FAIRE UNE DEMANDE SI UNE PERSONNE DE MON FOYER N'EST PAS CITOYEN AMÉRICAIN ? Oui. Vous, vos enfants ou d'autres membres du foyer n'ont pas besoin d'être citoyen américain pour demander à bénéficier de repas gratuits ou à prix réduit.
12. QUE FAIRE SI MES REVENUS NE SONT PAS STABLES ? Indiquez le montant que vous recevez normalement. Par exemple, si vous gagnez normalement 1 000 \$ par mois, mais vous avez été absent quelques jour le mois dernier et ainsi perçu 900 \$, indiquez que vous avez gagné 1 000 \$ par mois. Si vous effectuez normalement des heures supplémentaires, déclarez-les. Si elles sont occasionnelles, ne les déclarez pas. Si vous avez perdu votre emploi ou que vos heures ou votre salaire a été réduit, indiquez vos revenus actuels.
13. QUE FAIRE SI CERTAINS MEMBRES DU FOYER NE DÉCLARENT AUCUN REVENU ? Certains membres du foyer peuvent ne pas percevoir certains types de revenus devant être déclarés sur la demande, ou ne pas en percevoir du tout. Si c'est le cas, veuillez indiquer « 0 » dans le champ correspondant. Toutefois, les champs de revenus n'ayant pas été renseignés compteront également comme zéro. Soyez donc prudent si vous ne renseignez pas certains champs, car nous supposerons que telle était votre intention.
14. NOUS TRAVAILLONS DANS L'ARMÉE. DEVONS-NOUS DÉCLARER DIFFÉREMMENT NOS REVENUS ? Votre rémunération de base et vos primes en espèces doivent être déclarées comme revenus. Si vous percevez des allocations en liquide correspondant à un logement hors de la base, de la nourriture ou des vêtements, veuillez également les inclure aux revenus. Toutefois, si votre logement participe à l'Initiative de privatisation des logements militaires (Military Housing Privatization Initiative), n'incluez pas votre allocation de logement en tant que revenu. Les rémunérations de combat supplémentaires en cas de déploiement sont également exclues des revenus.
15. QUE FAIRE S'IL N'Y A PAS ASSEZ DE PLACE SUR LA DEMANDE DE MA FAMILLE ? Indiquez les autres membres du foyer sur une feuille de papier, que vous joindrez à la demande. Contact **[name, address, phone number, e-mail]** pour obtenir une deuxième demande.
16. MA FAMILLE A BESOIN D'UNE AIDE PLUS IMPORTANTE. EXISTE-T-IL D'AUTRES PROGRAMMES AUXQUELS NOUS POURRIONS PARTICIPER ? Pour savoir comment faire une demande de **[State SNAP]** ou d'autres prestations d'aide, contactez votre bureau d'aide local ou appelez le **[State hotline]**.

Pour toute autre question ou si vous avez besoin d'aide, appelez le **[phone number]**.

Cordialement,

[signature]